



Adhésions personnes morales

En tant qu'adhérent à l'Institut de la Concertation et de la participation citoyenne,

- Vous avez un droit de vote (une structure, une voix) aux Assemblées générales et vous pouvez voter pour l'élection des membres du Conseil d'Administration.
- Si les événements organisés par l'Institut sont payants, vous bénéficiez de la gratuité pour vos salariés ou vos élus.
- Votre logo figurera sur le site de l'Institut, dans l'Annuaire des membres.

Statut	Montant de la cotisation annuelle
Entreprises de moins de 10 salariés ou entreprises de l'ESS Collectivités de moins de 10 000 habitants	100 €
Entreprises de 10 à 20 salariés Collectivités de 10 000 à 50 000 habitants	500 €
Entreprises de 20 à 50 salariés Collectivités de 50 000 à 500 000 habitants	1 000 €
Entreprises de plus de 50 salariés Collectivités de plus de 500 000 habitants	2 000 €
Entreprises de plus de 500 salariés Collectivités de plus de 1 000 000 habitants	5 000 €
Membre bienfaiteur	Supérieur à 120% du montant correspondant ci- dessus



Bulletin d'adhésion personne morale

Je soussigné (nom, prénom) _____

agissant pour le compte de (structure) _____

adhère à l'Institut de la Concertation et de la participation citoyenne (ICPC) pour l'année _____,
reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association et y souscrire sans réserve
et verse une cotisation annuelle d'un montant de : _____ euros.

Adresse mail de contact à indiquer sur le site de l'ICPC : _____

Fait à _____ le _____

Signature et cachet

Je souhaite une facture

Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne. Association loi de 1901 non habilitée à percevoir la TVA en fonction de l'article 206-1 bis du CGI issu de l'article 15 de la loi de finances pour 2000.

Règlement par virement bancaire au compte dont les coordonnées suivent :
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0125 3777 983 **BIC** : C C O P F R P P X X X